

DÉPOSITION MCGC / ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET ZAC 3 TECHNOLAC

Le Mouvement Citoyen Grand Chambéry (MCGC) conteste l'intérêt public de ce vieux projet et propose une Convention Citoyenne Locale pour concilier économie et agriculture-alimentation.

Le Mouvement Citoyen Grand Chambéry (MCGC), créé en 2017, est une association Loi 1901, dont les buts sont notamment d'inciter et faciliter la participation des citoyen·nes aux choix politiques locaux, sur le périmètre de Grand Chambéry.

Outre l'émergence et l'accompagnement de listes et de candidatures citoyennes aux dernières élections municipales en 2020, le MCGC a organisé de nombreuses formations, initiatives publiques, débats participatifs sur de multiples sujets (PLUI-HD en 2019, réaménagement RD 1006 et carrefour de la Trousse, projet des parking Ravet, nouveau stade et aménagement entrée nord Boisse à Chambéry, ...).

En janvier 2023, le MCGC a organisé un débat participatif sur le thème **“quelle alimentation de qualité et de proximité pour l'agglomération de Chambéry ?”**, réunissant des experts, des élu·es et une centaine de citoyen·nes. Au cours des ateliers ont émergé **3 axes de travail** : l'évolution “bio et locale” (cf Loi Egalim) des approvisionnements de la **restauration collective** à Chambéry et dans les autres communes + l'expérimentation locale d'une **sécurité sociale alimentaire** + la **protection et la valorisation des terres nourricières, avec l'exemple local du projet d'extension de Savoie Technolac (ZAC 3) sur 21 ha de bonnes terres agricoles sur La Motte-Servolex.**

Sur ce dernier sujet du projet ZAC 3 à Technolac, les participant·es ont décidé de créer un collectif citoyen afin d'approfondir le sujet, se former, réunir des compétences et des soutiens, interpeler les élu·es et autres décideurs, afin de co-élaborer un contre-projet répondant aux besoins économiques justifiant cette extension tout en préservant et valorisant ces bonnes terres agricoles pour nourrir les populations environnantes.

*Au travail depuis 18 mois, ce **Collectif pour un Projet Agricole à Technolac (CPAT)** est soutenu par de nombreuses associations et organisations œuvrant dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de la citoyenneté, et par de nombreux citoyen·nes avec une pétition réunissant plus de 2000 signatures. Un rassemblement public à Technolac le 30/09/2023 a rassemblé autour de débats, d'ateliers et de visites du site près de 200 personnes dont des élu·es concerné·es des communes de l'agglomération (La Motte-Servolex, Le Bourget-du-Lac, Chambéry,...)*

APRÈS LECTURE ATTENTIVE DE CET IMPORTANT DOSSIER CONCERNANT NOTAMMENT L'UTILITÉ PUBLIQUE DE CETTE DEMANDE D'EXTENSION DE SAVOIE TECHNOLAC, DITE “ZAC 3” :

1- LE MCGC REGRETTE LA FORME INSUFFISANTE ET INADAPTÉE DE CETTE CONSULTATION, EU ÉGARD AUX NOMBREUX QUESTIONNEMENTS, AUX MULTIPLES ENJEUX ET AUX LOURDES CONSÉQUENCES DE CE VIEUX PROJET D'EXTENSION SUR DE BONNES TERRES AGRICOLES

- **Pourquoi limiter et centrer cette enquête à la seule commune « porteuse » de La Motte-Servolex**, alors que la consultation préalable et la demande d'avis concernait évidemment les 3 communes très directement impactées (La Motte-Servolex, Le Bourget-du-Lac, Le Viviers) et un peu plus largement les 2 intercommunalités (Grand Chambéry et Grand Lac) qui ont délégué leur compétence « économie » à CGLE ?
Ce qui, outre cette anomalie territoriale, en limite la publicité sur les supports de ces collectivités et l'audience auprès des citoyens.
- **Pourquoi limiter cette enquête à un mois seulement et en plein été**, période peu propice à la participation citoyenne ?
- **Pourquoi ne pas décider de prolonger cette enquête suite à l'irruption imprévue de la campagne des élections législatives anticipées** qui ont capté l'attention des citoyen·nes, des élu·es, des médias ?
- Vu les enjeux importants et multiples de ce vieux projet, **peut-on se satisfaire et se contenter d'une seule réunion de présentation avant le lancement de l'enquête**, en mairie de La Motte-Servolex, réunissant seulement une quinzaine de citoyen·nes ?
- **Pourquoi ne pas avoir prévu avant l'enquête une exposition de présentation** accessible du projet, à faire circuler dans les communes concernées et impactées, afin de faire connaître ce projet et cette enquête au plus grand nombre (cf l'initiative de Chambéry avant l'enquête sur la modif n°4 du PLUI-HD) ?

2- LE MCGC CONSTATE L'ABSENCE DE DOCUMENTS ESSENTIELS ET PROBANTS POUVANT JUSTIFIER UNE TELLE EXTENSION SUR 21 HA DE TERRES AGRICOLES

Ce vieux projet d'extension serait justifié par un manque d'espaces sur les ZAC 1 et 2 (et plus largement sur les autres Zones d'Activités Économiques) pour des activités économiques en besoin d'extension ou extérieures, correspondant strictement à la vocation de Savoie Technolac, à partir de critères précis vérifiés par une commission d'agrément.

- **Pourquoi la liste de ces critères d'agrément, la composition de cette commission, le bilan de leurs sélections (acceptations, refus, justifications,...) ne sont-ils pas fournis** afin de pouvoir vérifier si cette sélection, annoncée « stricte », a bien fonctionné sur les ZAC 1 et 2, annoncées comme « remplies » ?
- **Pourquoi la liste des entreprises installées dans les ZAC 1 et 2, avec la nature précise de leurs activités, n'est-elle pas disponible** afin de vérifier là-aussi si leur implantation est bien conforme ou non à la vocation affichée de Savoie Technolac ?
Un pointage bénévole fait sur place par des citoyen·nes laisserait penser que ce n'est pas le cas, et que de très nombreux espaces ont été accordés indument, et donc feraient défaut aujourd'hui pour répondre à des besoins actuels sur l'espace existant des ZAC 1 et 2.
Qu'en est-il précisément ?

- **Pourquoi n’y a-t-il pas de listes des entreprises ayant fait des demandes d’extension ou d’installation**, avec les fonctions et surfaces associées ? Ce qui permettrait de vérifier et d’apprécier la pertinence ou non du besoin d’extension des ZAC 1 et 2.

3- LE MCGC CONSTATE L’ABSENCE DE DOCUMENTS PROBANTS OU DE RECHERCHE D’ALTERNATIVES A CETTE EXTENSION, CONFORMÉMENT À LA DÉMARCHE IMPOSÉE “ÉVITER - RÉDUIRE – COMPENSER”

- **Pourquoi n’y a-t-il pas de document concernant l’étude de densification des bâtiments des ZAC 1 et 2** (requalifications, rehaussements,...), densification maximum pourtant affichée comme intention vertueuse, objectif, ou même préalable par CGLE, Grand Chambéry, Grand Lac,...?
 Sans ces données essentielles sur le potentiel de reconstruction sur les ZAC 1 et 2, les délais, les coûts, les conditions,... comment pouvoir estimer la nécessité d’une éventuelle extension ? **Ou la possibilité de l’ÉVITER ou de la RÉDUIRE ?**
- **Pourquoi n’y a-t-il pas de document concernant les études de mobilités, transferts modaux, réductions et mutualisation des stationnements**, également pourtant affichée comme intention vertueuse, objectif ou même préalable par CGLE, Grand Chambéry, Grand Lac,...?
 Sans ces données essentielles sur le potentiel de transformation des surfaces de stationnement disproportionnées des ZAC 1 et 2, les délais, les coûts, les conditions,... comment pouvoir estimer la nécessité d’une éventuelle extension ? **Ou la possibilité de l’ÉVITER ou de la RÉDUIRE ?**
- **Pourquoi n’y a-t-il pas de document (obligation légale) faisant l’inventaire des taux d’occupation et des disponibilités foncières dans les ZAE de Métropole Savoie (Technolac compris)**, afin de pouvoir estimer la possibilité ou non de mieux répartir et de remplir l’existant en priorité ? **Afin d’ÉVITER ou RÉDUIRE.**
- **Idem, sur les autres ZAE sur les territoires voisins de Métropole Savoie** (Alpespace, Aiton,...), avec des impacts positifs pour ces territoires en termes d’emplois, de logements, de développement économique, de rentabilisation des investissements faits,...
- **Pourquoi n’y a-t-il pas de document relatif à la qualité agronomique des sols** pour les terrains agricoles concernés par ce projet ? **Afin de justifier la nécessité d’ÉVITER ou RÉDUIRE**
- **Pourquoi n’y a-t-il pas de projet alternatif étudié et exposé, ou de démonstration probante de l’impossibilité d’un projet alternatif (tel que par exemple ceux proposés par des acteurs associatifs) ?**

4- LE MCGC CONSTATE LES CONTRADICTIONS ET INCOMPATIBILITÉS ENTRE CE PROJET ET LES AUTRES OBJECTIFS IMPOSES A NOTRE TERRITOIRE, CONCERNANT NOTAMMENT :

- **LA PROTECTION ET VALORISATION DES TERRES AGRICOLES** (cf SRAEDDET, SCOT, PLUI-HD, Projet d'agglo, Schéma agricole,...)
- **L'ARRÊT DE L'ARTIFICIALISATION DES TERRES** (cf Loi Z.A.N,...)
- **L'AUGMENTATION DE NOTRE PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE ET BIO** (cf Loi Egalim, Plans Alimentaires Territoriaux,..)
- **LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DU VIVANT** (dont les corridors écologiques)
- **LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DE L'AIR ET DES AUTRES NUISANCES LIÉES A LA CIRCULATION AUTOMOBILE** (cf Plan Qualité de l'Air, PLUI-HD,...), **LE DÉVELOPPEMENT D'UN REPORT MODAL FORT VERS LES MODES ACTIFS ET TRANSPORTS COLLECTIFS**

5- LE MCGC CONCLUE, QU' EN L'ÉTAT ACTUEL DU DOSSIER, L'UTILITÉ PUBLIQUE N'EST PAS ÉTABLIE OU DÉMONTRÉE, ET DEMANDE QU'UN AVIS DÉFAVORABLE SOIT PRONONCÉ

6- LE MCGC PROPOSE QUE CE PROJET SOIT SUSPENDU, ET QU'UNE CONVENTION CITOYENNE LOCALE SOIT EXPÉRIMENTÉE, AFIN NOTAMMENT DE PRENDRE CONNAISSANCE DES DIFFÉRENTES ÉTUDES EN COURS, D'ÉTUDE DES CONTRE-PROPOSITIONS AGROÉCOLOGIQUES, ET DE CO-ÉLABORER UN PROJET CONSENSUEL RESPECTANT L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS ET ENJEUX DE NOTRE ÉPOQUE

Une telle convention citoyenne locale devrait avoir pour périmètre le territoire de Métropole Savoie. Une Convention Citoyenne Locale est une assemblée éphémère (mandat limité à un objet) composée au minimum de 100 citoyennes et citoyens tiré-es au sort, représentatifs de la diversité des habitants d'un territoire, réuni-es dans un processus délibératif indépendant et intense (délibération de plusieurs jours) sur une période limitée (plusieurs semaines à quelques mois), avec une animation indépendante et une diversité d'intervenant.es extérieurs, pour répondre à une demande ou question précise, en lien direct avec une décision politique.

Avec 10 grands principes à respecter :

1. Une mandat clair et ambitieux
2. Un lien direct et explicite à la décision
3. L'indépendance de l'organisation et des garants
4. Le tirage au sort : diversité et inclusion
5. Une facilitation professionnelle
6. Une délibération en trois étapes : information & formation, investigation, production collective
7. L'audition d'experts aux avis contradictoires
8. Un portage politique et un lien avec les institutions et la société civile organisée
9. La transparence et la médiatisation des débats
10. Un droit de suite : la réponse à la réponse

